



La santé à la source

Nous sommes heureux de vous adresser sous ce pli les éléments nécessaires à l'organisation de votre cure thermale 2022 que vous pouvez programmer dès le 28 février prochain.

A l'heure où ces documents sont imprimés, nous n'avons aucune instruction des autorités de tutelle en ce qui concerne les mesures sanitaires relatives au covid-19, susceptibles de s'appliquer dans les thermes lors de la prochaine saison. Nous vous remercions en conséquence de consulter régulièrement notre site www.thermes-ussat.fr où ces informations seront relayées en temps réel s'il y a lieu.

Pour toute demande de précisions complémentaires, vous pouvez nous téléphoner au **05.61.02.20.20**, mais nous vous demandons de privilégier la voie électronique en nous adressant un e-mail à contact@thermes-ussat.fr

Toute l'équipe du Domaine Thermal d'Ussat vous souhaite de joyeuses fêtes et une excellente année 2022 !

